

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET VALLEES DES LUY

PROCES-VERBAL de la réunion du jeudi 08 février 2024 à 20h30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys s'est réuni le jeudi 08 février 2024 à 20h30 sous la présidence de Christine FOURNADET, Madame la Présidente, en présence de tous les élus.

Nombre de conseillers élus: 31

Nombre de conseillers présents: 26

Nombre de conseillers représentés: 4

Nombre de conseillers absents: 1

Membres présents : Mme FOURNADET, M. LABORDE, Mme LASSALLE, M. DULAYET, Mme BERGEZ, M. GARBAY, M. CASSIAU, M. CAZENAVE, M. DESSA, M. DOMARLE, M. DUFOURCQ, M. DUGACHARD, Mme DUPRAT, Mme GAILLACQ, M. GODDE, M. GUICHENEUY, M. HAURAT, Mme HILLOTTE, M. HOURTIN, Mme LAGOUARDETTE, Mme LAPOS, M. LARROUTURE, M. NOUGARO, M. NOVEMBRE, M. ROHFRIETSCH, M. TOULOUSE

Absents : Mme RICARRERE

Procurations : Robert CRABOS, Odile ELOY TRAN VAN CHUOI, Gérard GRAZIANI, Alain LUBET

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente, Christine FOURNADET, ouvre la séance, le secrétaire de séance désigné étant Bernard Dugachard, maire de Marpaps.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024.

Madame la Présidente remercie la municipalité pour son accueil et donne la parole à monsieur le maire Bernard Dugachard qui rappelle que sa commune est une commune à prédominance agricole et en cette période de revendication agricole, il indique que la commune compte 6 exploitations agricoles mais que deux vont disparaître dans les prochaines années.

Quant aux projets de la commune, monsieur le maire indique qu'un logement communal a été réhabilité et il remercie la Communauté de Communes pour le fonds communautaire versé. Divers travaux d'entretien de la mairie ont été réalisés et la commune avait en projet des travaux sur les bâtiments publics (changement mode de chauffage, renforcement isolation, panneaux photovoltaïques..) mais malheureusement la candidature de la commune à l'appel à projet village d'avenir n'a pas été retenue.

La commune va viabiliser prochainement 4 lots. Une antenne 4G orange a été installée sur la commune et la commune bénéficie de la fibre: 24% des foyers sont connectés et plusieurs foyers ne peuvent pas être connectés (25% des foyers) car il manque d'infrastructure (absences de poteaux ou traversée de route).

Compte administratif et compte de gestion 2023 de la Piscine

Le conseil communautaire étudie le compte administratif de la piscine retranscrit comme ci-dessous :

Chapitres	Désignation Dépenses	Budget Primitif 2023	Réalise 2023
011	Charges à caractère général	45 320,00	37 897,55
60611	Eau et assainissement	9 500,00	12 910,13
60612	Energie - Electricité	16 300,00	10 074,43
60624	Produits de traitement	9 500,00	7 028,02
60628	Autres fournitures non stockées	1 200,00	1 157,02
60631	Fournitures d'entretien	1 050,00	1 955,15
60632	Fournitures de petit équipement	700,00	308,29
6064	Fournitures administratives	370,00	315,79
61358	Autres	800,00	270,00
615221	Bâtiments publics	1 200,00	446,48
6156	Maintenance	850,00	496,58
6161	Multirisques	2 370,00	1 862,40
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	803,30
627	Services bancaires et assimilés	30,00	11,10
6283	Frais de nettoyage des locaux	200,00	0,00
6288	Autres	250,00	258,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 400,00	33 342,81
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	29 500,00	29 676,33
6218	Autre personnel extérieur	3 900,00	3 666,48
	Total Général	78 720,00	71 240,36

Chapitres	Désignation Recettes	Budget Primitif 2023	Réalise 2023
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	11 800,00	10 271,18
70631	A caractère sportif	9 800,00	7 790,00
7078	Autres marchandises	2 000,00	2 481,18
74	Dotations et participations	63 380,00	63 439,59
744	FCTVA	0,00	59,59
7473	Départements	1 380,00	1 380,00
74751	GFP de rattachement	62 000,00	62 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 540,00	3 540,30
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 540,00	3 540,30
	Total Général	78 720,00	77 251,07

Résultat de fonctionnement

6 010,71

La saison a été tout à fait correcte avec un tout petit peu moins de 3 500 entrées, fréquentation qui se situe dans la moyenne . Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote, d'arrêter le compte administratif 2023 de la piscine comme suit :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Dépenses	78 720,00	71 240,36
Recettes	78 720,00	77 251,07
Résultat		6 010,71

Madame la Présidente expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice et le soumet à l'approbation. Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de valider le compte de gestion 2023 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 010.71 euros, après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de 2023 en report à nouveau créditeur en section de fonctionnement de 6 010.71 euros.

Compte administratif et compte de gestion 2023 du Préhisto-Site

Le conseil communautaire a ensuite étudié le compte administratif du PréhistoSite retranscrit comme ci-dessous :

Chapitres	Désignation Dépenses	Budget 2023	Réalise 2023
011	Charges à caractère général	85 767,00	85 570,18
60611	Eau et assainissement	900,00	357,75
60612	Energie - Electricité	9 500,00	11 566,20
60622	Carburants	900,00	1 056,42
60623	Alimentation	100,00	29,35
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	51,81
60631	Fournitures d'entretien	1 600,00	2 057,85
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	6 070,54
60636	Habillement et vêtements de travail	700,00	446,21
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 156,02
6068	Autres matières et fournitures	18 000,00	21 311,61
6132	Locations immob		150,00
61358	Autres	1 000,00	438,09
61521	Terrains	6 440,00	6 234,85
615221	Bâtiments publics	2 500,00	888,47
6156	Maintenance	10 300,00	11 357,81
6161	Multirisques	3 500,00	2 288,14
6182	Documentation générale et technique	1 640,00	0,00
6184	Versements à des organismes de form	0,00	1 914,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	358,80
6231	Annonces et insertions	4 967,00	4 132,20
6234	Réceptions	2 000,00	1 295,00
6236	Catalogues et imprimés et publication	4 500,00	4 307,04
6251	Voyages, déplacements et missions	1 520,00	1 495,69
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00	248,50
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	3 031,83
627	Services bancaires et assimilés	450,00	464,27
6281	Concours divers (cotisations...)	300,00	293,86
6288	Autres	2 600,00	2 484,87
63512	Taxes foncières	150,00	83,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	391 205,00	390 901,66
6215	Personnel affecté par collectivité de r	376 557,00	373 822,48
6218	Autre personnel extérieur	3 047,00	3 713,58
6455	Cotisations pour assurance du person	9 601,00	9 601,28
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 800,00	2 756,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	1 008,32
67	Charges spécifiques	400,00	394,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieu	400,00	394,50
002	Déficit de fonctionnement reporté	51 353,00	51 353,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	51 353,00	51 353,00
	Total Général	528 725,00	528 219,34

Chapitres	Désignation Recettes	Budget 2023	Réalise 2023
70	Produits des services, domaine et ver	237 453,00	210 987,58
7062	Redevances & droits des serv. à caract	169 053,00	152 180,66
7066	Redevances & droits des services à caract	6 000,00	6 133,00
7067	Redev. & droits des serv. péri-scolaire &	4 500,00	2 795,82
7082	Commissions encart	3 400,00	4 175,00
70878	par des tiers - frais envoi	3 000,00	608,26
7088	Autres prod. d'activ. annexes (abon. & v	51 500,00	45 094,84
74	Dotations et participations	287 205,00	280 022,40
7473	Départements	74 205,00	74 205,00
74751	GFP de rattachement	185 000,00	185 000,00
74778	Autres fonds européens	28 000,00	20 817,40
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	1 663,39
752	Revenus des immeubles	1 000,00	240,00
756	Libéralités reçues	2 000,00	330,39
75888	Autres	0,00	1 093,00
77	Produits spécifiques	1 067,00	1 066,94
773	Mandats annulés ou atteints déchéan	1 067,00	1 066,94
	Total Général	528 725,00	493 740,31
	Résultat de l'exercice		-34 479,03

La fréquentation du PréhistoSite pour l'année 2023 est de 20 000 entrées (comme en 2022) se répartissant par moitié d'entrées d'individuels et par moitié d'entrées de groupes (38% de groupes enfants et 12 % de groupes adultes). Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote, d'arrêter le compte administratif 2023 du PréhistoSite comme suit :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Dépenses	528 725,00	528 219,34
Recettes	528 725,00	493 740,31
Résultat		-34 479,03

Madame la Présidente expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice et le soumet à l'approbation. Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de valider le compte de gestion 2023 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 34 479.03 euros, après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de 2023 en report à nouveau débiteur en section de fonctionnement de 34 479.03 euros.

Compte administratif et compte de gestion 2023 du Pôle Enfance Jeunesse

Le conseil communautaire procède à l'analyse des chiffres 2023 du budget du Pôle Enfance Jeunesse et en particulier de la fréquentation de l'Accueil de Loisirs :

Chapitres	Désignation Dépenses	Budget 2023	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	169 849,00	169 501,77
60611	Eau et assainissement	1 100,00	712,66
60612	Energie - Electricité	23 000,00	24 016,74
60622	Carburants	900,00	842,03
60623	Alimentation (pain + repas ext)	3 500,00	4 581,78
60628	Autres fournitures non stockées (gouter)	2 000,00	2 328,39
60631	Fournitures d'entretien	3 900,00	3 453,20
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	3 107,04
60636	Habillement et vêtements de travail	100,00	152,62
6064	Fournitures administratives	1 100,00	333,76
6068	Autres matières et fournitures (UCR)	33 100,00	32 757,66
61358	Autres (ordinateur école)	4 300,00	4 140,00
615221	Bâtiments publics	700,00	1 124,25
6156	Maintenance	5 270,00	4 032,43
6161	Multirisques	2 400,00	1 938,33
6182	Documentation générale et technique	100,00	49,00
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	45,00
6231	Annonces et insertions	100,00	0,00
6234	Réceptions	300,00	90,49
6245	Transports de personnes extér. à la coll.	29 000,00	24 227,40
6247	Transports collectifs du personnel	3 000,00	7 492,30
6251	Voyages, déplacements et missions	1 410,00	1 464,04
6262	Frais de télécommunications	4 100,00	3 432,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	6,47
6281	Concours divers (cotisations...)	1 800,00	1 798,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 500,00	24 112,41
62875	Aux communes membres du GFP	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	21 959,00	23 263,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	351 665,00	347 476,64
6215	Personnel affecté par collectivité de rattach	315 700,00	308 432,28
6217	Personnel affecté pour t-a-p	17 000,00	19 556,39
6218	Autre personnel extérieur + t-a-p-	9 800,00	9 719,81
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 300,00	7 200,96
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 500,00	2 049,34
6475	Médecine du travail, pharmacie	365,00	517,86
68	Dotations aux amortissements, aux dépréci	41,00	40,88
6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circular	41,00	40,88
002	Déficit de fonctionnement reporté	62 725,00	62 724,47
002	Déficit de fonctionnement reporté	62 725,00	62 724,47
	Total Général	584 280,00	579 743,76

Chapitres	Désignation Recettes	Budget 2023	Réalisé 2023
013	Atténuations de charges	0,00	1 400,16
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	0,00	1 400,16
70	Produits des services, domaine et ventes d	58 500,00	57 792,50
70632	A caractère de loisirs	58 500,00	57 046,50
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&ense	0,00	746,00
74	Dotations et participations	525 780,00	517 685,24
74718	Autres	30 080,00	0,00
7473	Départements	3 700,00	1 475,50
74751	GFP de rattachement	273 000,00	273 000,00
747888	Autres	219 000,00	216 209,74
74888	Autres	0,00	27 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	50,00
75888	Autres	0,00	50,00
77	Produits spécifiques	0,00	130,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance qu	0,00	130,00
	Total Général	584 280,00	577 057,90
	Résultat de l'exercice		-2 685,86

Fréquentation 2023 de l'Accueil de Loisirs

	2019	2020	2021	2022	2023
Mercredis					
Janvier - Février	148	187	173	218	254
Mars - Avril	85	24	241	298	358
Mai - Juin	227	41	359	406	461
Septembre - Octobre	183	266	300	348	432
Novembre - Décembre	175	222	264	290	383
TOTAL	818	740	1 337	1 560	1 888
Vacances					
Hiver	399	399	460	583	603
printemps	404	0	13	569	617
juillet	1 122	993	1 107	1 089	998
août	823	808	994	1 347	1 334
automne	448	561	570	559	227
décembre	136	252	323	427	225
	3 332	3 013	3 467	4 574	3 599
séjours	196	84	0	23	39
TOTAL	4 346	3 837	4 804	6 157	5 523

Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote, d'arrêter le compte administratif 2023 du Pôle Enfance Jeunesse comme suit :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Dépenses	584 280,00	579 743,76
Recettes	584 280,00	577 057,90
Résultat		-2 685,86

Madame la Présidente expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice et le soumet à l'approbation. Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de valider le compte de gestion 2023 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 2 685.86 € euros, après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de 2023 en report à nouveau débiteur en section de fonctionnement de 2 685.86 euros.

Compte administratif 2023 de la Communauté de Communes

Chapitres	Désignation Dépenses	Budget Primitif 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	133 681,00	126 215,09
60611	Eau et assainissement	570,00	317,83
60612	Energie - Electricité	6 440,00	5 008,99
60622	Carburants	627,00	0,00
60623	Alimentation	700,00	364,51
60631	Fournitures d'entretien	600,00	147,82
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	1 865,21
6064	Fournitures administratives	3 200,00	2 993,32
6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèque, médiathèque)	8 814,00	10 463,61
615221	Bâtiments publics	500,00	0,00
615231	Voies	600,00	0,00
615232	Réseaux	700,00	0,00
61551	Matériel roulant	1 200,00	1 325,07
61558	Autres biens mobiliers	550,00	0,00
6156	Maintenance	24 000,00	24 451,28
6161	Multirisques	4 000,00	3 571,99
6182	Documentation générale et technique	300,00	88,60
6184	Versements à des organismes de formation	900,00	0,00
6231	Annonces et insertions	600,00	950,67
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	0,00
6234	Réceptions	1 000,00	785,02
6236	Catalogues et imprimés et publications	700,00	1 041,60
6251	Voyages, déplacements et missions	5 150,00	3 712,77
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00	1 832,52
6262	Frais de télécommunications	11 980,00	13 105,13
627	Services bancaires et assimilés	7 950,00	7 892,22
6281	Concours divers (cotisations...)	21 000,00	21 536,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	5 998,87
6288	Autres	20 000,00	18 225,26
63512	Taxes foncières	1 100,00	536,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 108 647,00	1 092 089,51
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	547,11
6332	Cotisations versées au FNAL	871,00	1 060,78
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	18 445,00	14 207,66
64111	Rémunération principale	340 685,00	395 367,50
64112	Suppl. fam. de traite. & indemnité de résidence	10 518,00	3 838,40
64113	NBI	0,00	3 405,92
64118	Autres indemnités	126 647,00	55 598,88
64131	Rémunérations	329 203,00	277 384,60
64132	Suppl. familial de traitement et Indemn. de résid.	0,00	631,64
64138	Primes et autres indemnités	25 000,00	31 066,63
6415	Congés payés	11 000,00	12 733,98
6451	Cotisations à l'URSSAF	124 301,00	141 698,14
6453	Cotisations aux caisses de retraite	106 639,00	136 125,54
6454	Cotisations aux ASSEDIC	7 138,00	13 338,52
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 500,00	4 714,31
6458	Cotisations aux organismes sociaux	2 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	369,90
014	Atténuations de produits	1 657 967,00	1 668 107,14
739111	Autres restit. titre dégrèv. sur contrib. directes	937,00	797,00
739118	Autres revers. et restit. sur contrib. directes	1 017 563,00	1 017 563,00
739211	Attributions de compensation	408 000,00	407 985,56
739221	FNGIR	231 467,00	231 467,00
739222	Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	0,00	3 557,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00	6 737,58
65	Autres charges de gestion courante	845 647,00	834 900,90
65133	Secours d'urgence	1 600,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	55 720,00	55 336,02
65313	Cotisations de retraite	3 383,00	1 994,54
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 944,00	6 613,76
65568	Autres contributions	193 000,00	188 062,31
657363	A caractère administratif	558 000,00	558 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	29 000,00	20 392,00
65818	Autres	0,00	3 500,00
65888	Autres	0,00	2,27
66	Charges financières	36 003,00	36 001,60
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 260,00	38 259,05
661121	ICNE de l'exercice N	12 185,00	12 184,96
661122	ICNE de l'exercice N-1	-14 442,00	-14 442,41
023	Virement à la section d'investissement	115 115,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	115 115,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	147 982,59
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	150 000,00	147 982,59
	Total Général	4 047 060,00	3 905 296,83

Chapitres	Recettes	BP 2023	CA 2023
013	Atténuations de charges	17 500,00	24 604,10
6419	Remb sur rémunérations du personnel + conseiller numérique	17 500,00	24 604,10
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	731 058,00	720 209,96
70871	Aux budgets annexes, régies munic., CCAS, Ecoles	0,00	0,00
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	720 258,00	711 931,09
70873	par les CCAS	10 800,00	8 278,87
73	Impôts et taxes	2 750 634,00	2 755 984,42
73111	Impôts directs locaux	491 690,00	506 251,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	44 970,00	47 359,00
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau	48 633,00	56 054,00
73118	Autres impôts locaux ou assimilés	11 951,00	11 311,00
73211	Attribution de compensation	103 000,00	102 927,23
73221	Fds de péréquation des ress com et intercom	79 684,00	81 016,00
73133	Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés	1 017 563,00	1 020 289,00
73136	Taxe pour gest.milieux aquatiques&prév.inondations	50 000,00	47 369,00
731721	Taxes de séjour	5 800,00	5 169,19
7351	Fraction de TVA	708 279,00	692 297,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	189 064,00	185 942,00
74	Dotations, subventions et participations	525 943,00	531 160,23
741124	Dotation d'intercommunalité	182 860,00	182 860,00
741126	Dotation de compensation des group. De communes	119 263,00	119 263,00
744	FCTVA	500,00	
74718	Autres subvention France Services	35 000,00	35 000,00
7473	Départements		691,51
7483	Compensation et Attribution du fonds départ.	188 320,00	193 345,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5 344,51
76	Produits financiers	0,00	16,22
77	Produits exceptionnels	0,00	1 078,75
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 925,00	21 925,39
	Total Général	4 047 060,00	4 060 323,88

Dépenses	Budget Primitif 2023	Réalisé	Restes à réaliser	Recettes	Budget Primitif 2023	Réalisé	Rete à réaliser
15 - Pôle Enfance Jeunesse	410 973,00	22 827,41	4 000,00	15 - Pôle Enfance Jeunesse	391 000,00	20 161,00	0,00
2181 - Installations générales - (jeux extérieurs)	0,00	1 316,67		13461 - aide de l'état	121 000,00		
2314- Projet micro creche (30 000 étude + début travaux)	394 500,00	11 934,00		1348 - Subvention CAF	262 800,00	628,00	
21838 - Matériel de bureau et informatique	1 000,00	608,80		16818 - prêt à taux 0 de la CAF	7 200,00		
2188 - Autres immobilisations corporelles -	15 473,00	8 967,94	4 000,00	1323- Fonds de solidarité intercommunal.	0,00	19 533,00	
20 - Aménagement du territoire	81 000,00	0,00	2 000,00	20 - Aménagement du territoire	75 000,00	19 495,00	0,00
2138 - Plateforme déchets de venaison	20 000,00	0,00	2 000,00	1323 - Départements -aide déchets de venaison	5 000,00		
21728 - Autres aménagements terrain mis à dispo (zh)	21 000,00			1323- Fonds de solidarité intercommunal.	50 000,00	19 495,00	
2031- Frais Etudes - Etude Hydraulique	40 000,00			1323 - Départements -étude hydraulique	20 000,00		
	0,00				0,00		
22 - France Services	21 000,00	0,00	0,00	22 - France Services	55 000,00	1 363,60	0,00
21828 - matériel de transport	20 000,00	0,00		13462- Dotation de soutien à l'investissement loca	55 000,00	1 363,60	
21848 - Mobilier	1 000,00						
Travaux de voirie 2023	100 000,00	307,88	99 600,00	Travaux de voirie 2023	0,00	27 667,00	0,00
2317 - Immo. Corporelles mise à dispo.- voirie 2023	100 000,00	307,88	99 600,00	Fonds de Solidarité intercommunal		27 667,00	
Travaux de voirie 2022	159 000,00	151 202,22	0,00	Travaux de voirie 2022	0,00	0,00	0,00
2317 - Immo. Corporelles mise à dispo.-voirie 2022	159 000,00	151 202,22					
31 - Logement et cadre de vie	15 000,00	9 000,00	0,00	31 - Logement et cadre de vie	0,00	0,00	0,00
2041412 - Subv d'équipement - Bâtiments communaux	15 000,00	9 000,00			0,00		0,00
312 - PLUI	80 000,00	73 443,30	1 000,00	312 - PLUI	76 030,00	22 420,00	8 500,00
202 - Frais liés doc. Urbanisme - PLUI-H	44 000,00	42 987,30	1 000,00	1321 - Etats et établissements nationaux - Appel	20 025,00	2 153,00	3 500,00
202 - Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	0,00			1323 - Départements (plui 5 000 + opah 1 005)	6 005,00		5 000,00
202 - Frais liés doc. urbanisme OPAH	36 000,00	30 456,00		1323- Fonds de solidarité intercommunal.	50 000,00	20 267,00	0,00
37 - Piscine	27 000,00	22 168,10	0,00	37 - Piscine	0,00	13 038,00	0,00
21351 - Constructions - Installations générales - Cloture	21 500,00	16 128,55		1323- Fonds de solidarité intercommunal.		13 038,00	
2188 - Autres immob (pompe neuve + rebobinage)	5 500,00	6 039,55					0,00
40 - Préhisto-Site	8 530,00	4 230,00	0,00	40 - Préhisto-Site	0,00	0,00	0,00
21838 - Matériel de bureau et matériel informatique	4 300,00				0,00		0,00
2317 - Construction Etanchéité mastaba	4 230,00	4 230,00			0,00		0,00
403 - Grottes du Pape	240 000,00	228 353,74	0,00	403 - Grottes du Pape	395 494,00	307 991,06	45 000,00
2313 - Construction - Honoraires	169 000,00	228 353,74		1321 - Etat et Etab Nationaux	190 550,00	185 368,00	
2181- Installation générales -	0,00			1322 - Régions	98 528,00	80 907,08	
2111- Terrains nus- Aménagement chemin et sentier	71 000,00			1323 - Départements	61 416,00	41 715,98	
2118 - Autres terrains	0,00			13278 - Autres fonds européenne - Leader	45 000,00		45 000,00
84 - Action Eco	50 000,00	44 182,00	0,00	84 - Action Eco	0,00	0,00	0,00
20422- Bâtiments et installation	45 000,00	44 182,00	###		0,00		0,00
20422- Bâtiments et installation - Hors règlement	5 000,00				0,00		0,00
90 - Médiathèques	0,00	0,00	0,00	90 - Médiathèques	0,00	0,00	0,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
Hors opérations	1 200,00	188,00	1 000,00		0,00	8 137,40	0,00
2041412 - Subvention d'équipement - Bâtiment scolaire	0,00			Dons et legs en capital	0,00	4 505,00	
21838 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 200,00	188,00	1 000,00	taxe aménagement	0	3 632,40	
Opération financières	535 606,00	535 605,00	0,00	Opération financières	736 785,00	591 770,27	0,00
001 - Solde d'investissement reporté	228 365,00	228 364,41		021 - Virement de la section de fonctionnement	115 115,00		
1641 - Emprunts en euros	295 323,00	295 323,27		001 - Solde d'investissement reporté	0,00		
16876 - Autres établissements publics locaux	4 771,00	4 770,97		10222 - FCTVA *	104 292,00	76 409,27	
16878 - Autres organismes et particuliers	7 147,00	7 146,35		1641 - Emprunts en euros	260 000,00	260 000,00	
				1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	107 378,00	107 378,41	
				040- Amortissements	150 000,00	147 982,59	
Total Dépenses	1 729 309,00	1 091 507,65	107 600,00	Total Recettes	1 729 309,00	1 012 043,33	53 500,00

Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote, d'arrêter le compte administratif 2023 de la Communauté de Communes comme suit :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Dépenses	4 047 060,00	3 905 296,83
Recettes	4 047 060,00	4 060 323,88
Résultat		155 027,05
Investissement		
	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 729 309,00	1 091 507,65
Recettes	1 729 309,00	1 012 043,33
Résultat		-79 464,32

Madame la Présidente expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice et le soumet à l'approbation. Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de valider le compte de gestion 2023 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 de la communauté de communes, **statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de155 027,05 €
 - un déficit d'investissement de79 464,32 €
- corrige du déficit des restes à réaliser de 54 100,00**
soit un besoin de financement total de **133 564,32 €**

Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT79 464 .32 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 155 027.05 - 133 101.66= 21 462,73 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :133 564,32 €

Pour information, Madame la Présidente de la Communauté de Communes communique aux communes l'estimatif des attributions de compensation 2024 à intégrer dans leur budget primitif.

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS 2024
AMOU	50 766,19 €
ARGELOS	-2 411,17 €
ARSAGUE	-16 584,39 €
BASSERCLÈS	-306,34 €
BASTENNES	-7 943,36 €
BEYRIES	-6 340,36 €
BONNEGARDE	-8 384,93 €
BRASSEMPLOY	-20 385,02 €
CASTAIGNOS SOUSLENS	-19 638,88 €
CASTELNAU CHALOSSE	33 580,09 €
CASTEL-SARRAZIN	-9 848,00 €
DONZACQ	15 560,80 €
GAUJACQ	-11 084,78 €
MARPAPS	1 833,74 €
NASSIET	7 453,36 €
POMAREZ	298 791,38 €
TOTAL	305 058,33 €

Personnel de la Communauté de Communes

Madame la Présidente indique que la formation permanente des agents territoriaux dans les domaines relevant de la santé et de la sécurité au travail est un impératif légal et réglementaire.

Afin de répondre aux besoins des collectivités territoriales et des établissements publics pour la formation des agents et au regard des coûts élevés induits par l'achat récurrent de prestations de formations obligatoires santé et sécurité au travail (FSST), le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, les collectivités territoriales et leurs établissements proposent aux personnes publiques précitées du département des Landes de mutualiser l'achat de prestations de formations FSST dans le cadre d'un groupement de commandes dédié à l'organisation, la passation et l'exécution de marchés publics et accords-cadres de services.

Dans le cadre de cette procédure, régie par l'article L2113-6 de Code de la Commande Publique, une convention doit être conclue entre les membres du groupement de commandes pour chaque type de besoins. Celle-ci doit déterminer notamment, outre l'objet et les différents partenaires du groupement :

- L'organisme qui assure le rôle de coordonnateur du groupement ;
- Les missions du coordonnateur ;
- Les rôles de chacun des membres ;
- Les modalités et critères de prise en charge financière de la part revenant à chaque personne publique.

Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché d'acquisition de prestations de formations santé et sécurité au travail, d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet et d'autoriser Madame la Présidente à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant.

Aménagement du territoire

Considérant que le dossier du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) qui a été arrêté en conseil communautaire par délibération en date du 26 octobre 2023, et ce conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et considérant l'ensemble des avis sur le PLUi-H des communes membres rendus dans le délai de 3 mois à compter de l'arrêt de projet du PLUi-H en date du 26 octobre 2023, et ce conformément aux dispositions de l'article R.153-15 du Code de l'Urbanisme, avis favorable sur le dossier de PLUi-H arrêté pour toutes les communes membres à l'exception de la commune de Gaujacq qui s'est positionnée défavorablement par délibération du 15 janvier 2024, après échanges de vues et délibération, le Conseil communautaire, décide par 27 voix pour, 1 abstention, et 2 voix contre :

- d'acter l'ensemble des avis sur le PLUi-H des communes membres de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys rendus dans le délai de 3 mois à compter de l'arrêt de projet du PLUi-H en date du 26 octobre 2023, et ce conformément aux dispositions de l'article R.153-15 du Code de l'Urbanisme, avis favorable sur le dossier de PLUi-H arrêté pour toutes les communes membres à l'exception de la commune de Gaujacq qui s'est positionnée défavorablement par délibération du 15 janvier 2024.

- D'approuver la position de la conférence des maires du 31 janvier 2024, à savoir la décision de ne pas modifier le PLUi-H afin d'intégrer les observations de la commune de Gaujacq émises par délibération du conseil municipal du 15 janvier 2024. Cette situation conduisant donc la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys à devoir procéder à un nouvel arrêt de projet de son PLUi-H, et ce par délibération du conseil communautaire prise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés conformément aux dispositions de l'article L.153-15 du Code de l'Urbanisme,
- D'arrêter à nouveau à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés le projet de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) tel qu'il est annexé à la présente délibération, et ce conformément aux dispositions des articles L.153-14, L.153-15 et R.153-3 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) « arrêté » sera communiqué pour avis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA), à celles ayant souhaité être consultées (PPC) à l'élaboration du document, pendant une durée de trois mois.

Madame Florence Bergez, Vice-Présidente en charge de l'aménagement indique que les services de l'Etat demandent aux élus de poser des sursis à statuer sur toutes autorisations d'urbanisme. Ce sursis à statuer doit être posé dès que sont remplies les conditions du PADD débattu (condition remplie depuis 11/2022) et que le Projet porte atteinte au futur PLUi (pas dans le futur zonage). Si un projet est constructible dans le document d'urbanisme actuel et dans le futur PLUi, l'autorisation pourra être donnée sans sursis à statuer, si le projet est en dehors du futur PLUi, l'autorité compétente devra poser un sursis à statuer.

S'agissant de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, lors de la réunion du 07 février dernier à Beyries, les chiffres définitifs (objectifs de logements réhabilités, enveloppe financière, montant aides ANAH) ont été présentés et devront être validés en conseil communautaire.

Quant aux Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables, Madame Florence Bergez rappelle que la loi APER propose aux communes d'identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables pour la production d'énergies renouvelables. Cette identification doit se faire via un site internet dédié mais les communes doivent au préalable délibérer sur les modalités de concertation. Il a été proposé que les communes délibèrent avant fin février sur la concertation. L'information sur la concertation se fera par voie de presse par la Communauté de Communes et par un relais communal via plateformes locales (application) vers le 1er mars. Les communes pourront délibérer pour acter le zonage avant le 31 mars et le débat en conseil communautaire pourra se tenir le 11 avril avant transmission en préfecture.

Enfance-Jeunesse

Madame la Présidente indique qu'il convient de modifier à nouveau les tarifs de l'Accueil de Loisirs pour les adapter à la modification des bons vacances de la MSA dont le montant s'élève dorénavant à 12 euros pour la tranche des quotients familiaux inférieur à 900.

Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de modifier les tarifs de l'Accueil de Loisirs à compter du 12 février 2024.

Affilié CAF						Affilié MSA				
Vacances Extrascolaire	QF<449€	449,01€<QF<794€	794,01€<QF<1000€	1000,01€<QF<1200€	1200,01<QF	Vacances Extrascolaire	QF<900€	900,01€<QF<1000€	1000,01€<QF<1200€	1200,01€<QF
Tarif de base de la journée	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	Tarif de base de la journée	32 €	32 €	32 €	32 €
Conseil Départemental 40	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €	Conseil Départemental 40	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €
Bon vacances CAF	8 €	6 €	3 €	0 €	0 €	Bon vacances MSA	12,00 €	0 €	0 €	0 €
Prestation de service CAF (PSO)	4,96 €	4,96 €	4,96 €	4,96 €	4,96 €	Prestation de service MSA	4,96 €	4,96 €	4,96 €	4,96 €
Participation Com com	16,11 €	16,11 €	16,11 €	16,11 €	15,11 €	Participation Com com	9,61 €	17,11 €	16,11 €	15,11 €
Tarif appliqué à la Famille	2 €	4 €	7 €	10 €	11 €	Tarif appliqué à la Famille	4,50 €	9 €	10 €	11 €
Vacances Extrascolaire hors départ						Vacances Extrascolaire hors départ				
Tarif de base de la journée	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	Tarif de base de la journée	32 €	32 €	32 €	32 €
Participation Com com	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	Participation Com com	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Tarif appliqué à la Famille	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	Tarif appliqué à la Famille	20 €	20 €	20 €	20 €

Culture et Tourisme

Sous l'impulsion de la région Nouvelle Aquitaine et la mise en œuvre des appels à projet NOTT, Mont- -de-Marsan Agglomération, les Communautés de Communes du Pays Grenadois, de Chalosse Tursan depuis 2015 et de Coteaux et vallées des Luys depuis 2020, se sont coordonnées pour mener à bien de nombreux projets à vocation touristique.

Aujourd'hui, les 3 offices de tourisme NOTT - qui fédèrent 4 intercommunalités- ont atteint les objectifs fixés en 2015, à savoir créer et travailler à l'échelle d'un territoire touristique pertinent avec une volonté de devenir une destination à part entière, communément appelée : Landes Intérieures.

Fort du travail engagé il y a maintenant plusieurs années, d'autres offices de tourisme se sont rapprochés du collectif initial Landes Intérieures, afin de travailler ensemble de manière plus efficace et durable sur notre destination touristique commune. Il s'agit des offices de tourisme affiliés aux communautés de communes du Pays Tarusate, de Terres de Chalosse et d'Aire sur l'Adour.

Par ce maintien de collaboration, les Offices de tourisme s'accordent à développer des actions répondant à deux axes majeurs :

- Mettre de la cohérence dans la destination Landes Intérieures
- Développer l'économie locale et l'accessibilité des Landes Intérieures

Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'approuver le nouveau périmètre des Landes Intérieures, s'alignant sur le territoire de cohésion territoriale du PETR Adour Chalosse – Marsan et d'autoriser Madame la Présidente à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant.

Travaux, bâtiment et Voirie

✚ Bâtiment du Pôle Enfance Jeunesse

Monsieur Maurice Dulayet, Vice-Président rappelle les conclusions de l'audit énergétique réalisé en décembre 2023. Les préconisations portent sur la modification PAC Air-Eau par PAC Air-Air, le remplacement du chauffe-eau par Chauffe-eau thermodynamique, le remplacement de l'éclairage actuel par des ampoules LED, la mise en place de caisson de régulation pour la ventilation et l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture dans une démarche d'autoconsommation, voire d'alimentation d'un autre bâtiment (piscine).

Il est proposé de lancer le projet de rénovation énergétique du Pôle Enfance Jeunesse et de solliciter des subventions. Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le nouveau plan de financement de rénovation et transition énergétique du Pôle Enfance Jeunesse comme ci-dessous :

DEFENSES	Estimatif ht	RECETTES		
		subventions	%	
Dépenses Incertaines	27 600	Total subventions incertaines	15 180	5%
Maîtrise d'œuvre - Sydec	27 600	ACTEE Chêne	15 180	5%
Dépenses	37 000	Total Subventions travaux	227 700	75%
Chauffage Pompe à Chaleur + Chauffe-eau	80 000	D-E-T-R	69 000	23%
Photovoltaïque + autoconsommation	120 000	Fonds Vert	103 500	34%
Régulation de la ventilation	70 000	Conseil Départemental des Landes - CRTE	55 200	18%
Eclairage LED	6 000	Autofinancement Communauté de Communes travaux	50 780	20%
Total Dépenses	308 600	Total Recettes	308 600	100%

✚ Voirie : la Communauté de Communes a sondé les communes pour leur demande de travaux sur la voirie communautaire et une commission s'en suivra afin de déterminer quelles voies seront retenues.

✚ Déchets de venaison : pour avancer sur le projet une visite est programmée dans une Communauté de Communes pour étudier les possibilités de fonctionner avec des congélateurs plutôt qu'avec des chambres froides qui permet de réduire les coûts de passage du prestataire.

Action sociale – C.I.A.S des Luys

Madame Fabienne Lassalle, Vice-Présidente en charge du C.I.A.S des Luys propose au conseil communautaire de mettre à jour la nouvelle convention de mise à disposition entre le C.I.A.S des Luys et la Communauté de Communes de personnels, de matériels, véhicules et locaux.

La convention fixe les modalités de mise à disposition ainsi que de remboursement des frais.

Après échanges de vues et délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition de personnel, de matériel et de locaux entre le C.I.A.S des Luys et la Communauté de Communes et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

Madame Lassalle informe aussi le conseil communautaire des dernières réunions dont celle avec le CPTS et celle de présentation de nouveaux dossiers Allocation Personnalisée d'Autonomie en présence des secrétaires de mairies.

Une réunion avec La Poste qui propose des solutions pour le portage de repas est programmée début mars.

Questions diverses.

Madame la Présidente explique à l'assemblée que le Conseil Départemental des Landes a mis en place un outil dénommé « cadastre solaire » afin d'accompagner le développement des énergies renouvelables.

Elle informe également le conseil communautaire que dans le cadre de l'affiliation à titre volontaire du Village Landais Alzheimer Henri Emmanuelli au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, la Communauté de Communes peut émettre un avis. Le conseil communautaire décide de ne pas s'opposer à cette affiliation.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 14 mars à la salle du Belvédère à Pomarez.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Bernard Dugachard



La Présidente

Christine Fournadet

